



Compte rendu Conseil Municipal du 10 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur SIMIAN Benoit, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2017.

PRÉSENTS : M. le Maire, MM. CABEZAS, M. HEBRARD, MMES MARCATO, VALLIER MM. LAMY, GARCIA, FORTER, Mme DESPIERRE, M. DE ZEN, Mme DESNOUE, M. DELAPORTE, MMES JOFFROY, VERT, M. BARBÉ, Mme TIRETON, M. JUHÉ, Mme LAMEUL, MM. DUMONTIER, MONTFORT.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Madame BULAIN pouvoir à M. le Maire

Madame SABACA pouvoir à Madame MARCATO

Monsieur DUCAMP pouvoir à Monsieur CABEZAS

Madame POLSKI pouvoir à Monsieur GARCIA

EXCUSÉE

Madame DARPEIX

Monsieur le Maire ouvre la séance remercie ses collègues présents fait procéder à l'appel nominal des élus.

Il demande ensuite lecture du procès-verbal de la réunion en date du **13 février 2017** ; celui-ci ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité.

Monsieur LAMY Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations que le conseil accepte.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Finances/Ressources Humaines/Administration Générale

2017-1004 - 09: Compte de Gestion 2016 - Approbation

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal est invité à examiner le compte de gestion 2016, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés à la présente délibération.

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Si tel est votre avis, dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016.

2017-1004 - 10: Compte Administratif 2016 - Approbation

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal élit Monsieur Joseph FORTER afin d'assurer la présidence de l'assemblée.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur la régularité du compte administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget général pour 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	3 560 960.25	1 862 190.55	32 139.61
dépenses de l'exercice	3 244 053.46	1 242 072.21	91 874.32
Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)	316 906.79		
Solde d'investissement de l'exercice (capacité de financement)		620 118.34	- 59 734.71
Solde d'investissement reporté D001		319 688.79	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068		137 000.00	
Excédent de fonctionnement reporté R002	501 100.82		

2017-1004 - 11: Affectation du Résultat - Approbation

Résultat de fonctionnement		
1	Résultat de l'exercice	316 906.79
2	Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	321 194.03
3=1+2	Résultat cumulé avant affectation (1+2)	638 100.82
Solde d'investissement		
4	Capacité de financement de l'exercice	620 118.34
5	Solde d'exécution reporté Cpt. 001	-300 429.55
6=4+5	Besoin de financement cumulé à reprendre au compte 001 (4+5)	319 688.79
Restes à réaliser		
7	Restes à réaliser en recettes	32 139.61
8	Restes à réaliser en dépenses	91 874.32
9=7-8	Solde des restes à réaliser	-59 734.71
Affectation du résultat au BP 2017 avec prise en compte des RAR		
001	Déficit d'investissement reporté (ligne 6)	319 688.79
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	137 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	501 100.82

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

2017-1004 - 12: Vote des taux - Approbation

Compte tenu des baisses de dotations de l'Etat et pour tenir compte de l'inflation, il est proposé une augmentation de 1% des taux d'imposition pour cette année 2017 :

TAXE	Taux année 2016	Taux année 2017
HABITATION	13,11	13.24
FONCIER BATI	15,07	15.22
FONCIER NON BATI	39,96	40.36

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte l'augmentation proposée et charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2017-1004 - 13: Budget Primitif 2017 - Adoption

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 13 février 2017, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la commune pour l'exercice 2017 ;

Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
002	Excédent de fonctionnement reporté	321 194.03 €	24		
013	Atténuations de charges	15 000.00 €	24		
70	Produits des services	122 893.97 €	24		
73	Impôts et taxes	1 659 805.00 €	24		
74	Dotations et participations	759 306.00 €	24		
75	Autres produits de gestion courante	53 000.00 €	24		
76	Produits financiers	- €	24		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00 €	24		
Total		2 932 199.00 €			

Charges de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	605 798.00 €	24		
012	Charges de personnel	1 206 000.00 €	24		
023	Virement à la section d'investissement	500 000.00 €	24		
042	Opérations d'ordre entre sections	153 000.00 €	24		
65	Autres charges de gestion courante	335 401.00 €	24		
dont 6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	45 000.00 €	24		
66	Charges financières	127 000.00 €	24		
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €	24		
Total		2 932 199.00 €			

Section d'investissement :

Recettes d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000.00 €	24		
024	Produits des cessions d'immobilisations	735 000.00 €	24		
040	Opérations d'ordre entre sections	153 000.00 €	24		
1068	Affectation de résultat	261 215.52 €	24		
10	Dotations, fonds divers et réserves	230 000.00 €	24		
13	Subventions d'investissement reçues	217 164.81 €	24		
Total		2 096 380.33 €			

Dépenses d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	300 429.55 €	24		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00 €	24		
16	Remboursement d'emprunt	243 300.00 €	24		
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	14 174.47 €	24		
204	Subventions d'équipement versées	20 829.00 €	24		
21	Immobilisations corporelles	947 873.91 €	24		
23	Immobilisations en cours	568 773.40 €	24		
Total		2 096 380.33 €			

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2016, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017.

2017-1004 - 14: Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) - Approbation

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FDAEC votées par le Conseil Départemental. La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme 40 000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal de réaliser l'opération suivante pour obtenir cette subvention : Aménagement des Archives Municipales 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser l'opération d'aménagement des Archives Municipales
- **Demande** au Conseil Général au titre du FDAEC de lui attribuer une subvention
- **Assume** le financement complémentaire par autofinancement.

2017-1004 - 15: Tableau des effectifs – ouverture de poste - Approbation

Suite à la réhabilitation des archives municipales et à la restructuration des services administratifs, il est proposé au Conseil Municipal de pérenniser un poste d'agent sur ces fonctions.

Il est donc proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} Mai 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture de ce poste.

2017-1004 - 16: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour création de poste : Archiviste - Approbation

Dans le cadre de la création d'un poste d'agent ayant pour fonction la gestion des archives municipales, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

2017-1004 - 17: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour réhabilitation du Marais - Approbation

Dans le cadre du plan de reconquête du Marais Communal, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour subventionner les travaux de réhabilitation du réseau hydraulique notamment afin de poursuivre le travail entrepris.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du Marais de Ludon-Médoc.

2017-1004 - 18: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour poste Agent Technique protection de l'environnement - Approbation

Dans le cadre de la valorisation du Marais communal et de la protection de la nature et de la bio-diversité dans la commune de Ludon-Médoc, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour subventionner le poste d'Agent Technique protection de l'environnement. Ce poste permettra de participer à la mise

en place du plan de gestion du marais communal de Ludon-Médoc, il permettra de mener des actions de valorisation de ce territoire, d'animer un TAP éco-citoyenneté et d'assurer le suivi opérationnel de la gestion différenciée mis en place dans le cadre de la loi Labbé – Loi n°2014-110 du 06 février 2014 qui interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

2017-1004 - 19: Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour poste Agent Technique protection de l'environnement - Approbation

Dans le cadre de la valorisation du Marais communal et de la protection de la nature et de la bio-diversité dans la commune de Ludon-Médoc, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour subventionner le poste d'Agent Technique protection de l'environnement. Ce poste permettra de participer à la mise en place du plan de gestion du marais communal de Ludon-Médoc, il permettra de mener des actions de valorisation de ce territoire, d'animer un TAP éco-citoyenneté et d'assurer le suivi opérationnel de la gestion différenciée mis en place dans le cadre de la loi Labbé – Loi n°2014-110 du 06 février 2014 qui interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

2017-1004 - 20: Demande de subvention auprès de l'ADEME pour poste Agent Technique protection de l'environnement - Approbation

Dans le cadre de la valorisation du Marais communal et de la protection de la nature et de la bio-diversité dans la commune de Ludon-Médoc, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'ADEME pour subventionner le poste d'Agent Technique protection de l'environnement. Ce poste permettra de participer à la mise en place du plan de gestion du marais communal de Ludon-Médoc, il permettra de mener des actions de valorisation de ce territoire, d'animer un TAP éco-citoyenneté et d'assurer le suivi opérationnel de la gestion différenciée mis en place dans le cadre de la loi Labbé – Loi n°2014-110 du 06 février 2014 qui interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'ADEME.

2017-1004 - 21: Demande de FDSIPL - Approbation

Pour les travaux d'extension du groupe scolaire à l'école élémentaire et la réhabilitation des Services Techniques et des Archives Municipales. Le conseil municipal peut solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

2017-1004 - 22: Demande de dématérialisation des documents administratifs du Conseil Municipal - Approbation

Dans un souci d'efficacité, d'économie de papier, d'économie de frais d'affranchissement, et par conséquent de gain de temps et de productivité. Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser la dématérialisation des documents administratifs aux séances du Conseil municipal. Cette procédure ne concernera que les membres qui souhaitent recevoir les convocations et la note de synthèse par voie électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la dématérialisation des documents administratifs aux séances du Conseil municipal. Cette procédure ne concernera que les membres qui souhaitent recevoir les convocations et la note de synthèse par voie électronique.
- **Autorise** la dématérialisation des pièces administratives par le biais de notre prestataire Gironde Numérique.

Patrimoine/Voirie/Hydraulique/Urbanisme

2017-1004 - 23: Cession Logévie pour aménagement résidence intergénérationnelle - Approbation

Dans le cadre du transfert de l'EHPA actuel dans le parc municipal du château d'Arche, il a été convenu lors du conseil municipal du 30 mai 2016 que le prix d'acquisition du terrain par Logévie serait équivalent au montant de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique fixée selon l'avis des domaines, lequel prix sera payé par compensation avec la somme due au titre de la résiliation du bail emphytéotique au jour d'ouverture du nouvel EHPA. Le bail emphytéotique ne pouvant être résilié qu'à la livraison du nouvel établissement par Logévie, aussi Il est proposé

d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la transaction pour un euro symbolique afin que Logévie puisse réaliser la construction du nouvel établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer la transaction pour un euro symbolique afin que Logévie puisse réaliser la construction du nouvel établissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

2017-1004 - 24: Modification simplifiée du PLU : Désignation du Bureau d'Etude - Approbation

Dans le cadre de la procédure de modification de notre document d'urbanisme visant à limiter le phénomène de divisions parcellaires en réduisant notamment les bandes d'accès à 40 mètres, une consultation a été réalisée auprès de trois bureaux d'étude. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le choix du prestataire retenu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire retenir le bureau d'étude Marie-Claude NOEL pour un montant de 2 112€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

2017-1004 - 25: Vente terrain rue du Grand Communal - Approbation

Afin de pouvoir financer les travaux d'aménagement des Archives Municipales ; il est proposé de vendre une parcelle de terrain rue du Grand Communal. Cette parcelle cadastrée section C317p d'une superficie de 750 m² est mise en vente pour un montant de 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à vendre cette parcelle cadastrée section C317p d'une superficie de 750 m² pour un montant de 80 000€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

2017-1004 - 26: Adhésion à un groupement de commande pour l'électricité organisé par le SDEEG – complément délibération 2016-1212-57 - Approbation

Afin de compléter la délibération en date du 12 décembre 2016 portant le numéro 2016-1212 - 57 concernant l'adhésion de la collectivité à un groupement de commande pour l'électricité organisé par le SDEEG, il convient de mentionner que la collectivité s'engage auprès du regroupement à compter du **1^{er} janvier 2018** concernant le règlement « tarifs bleus » ou sites/bâtiments inférieurs à 36 KVA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la Collectivité auprès du SDEEG à compter du **1^{er} janvier 2018** concernant le règlement « tarifs bleus » ou sites/bâtiments inférieurs à 36 KVA.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette adhésion.

2017-1004 – 27: Indemnités de élus – complément délibération n°2014-07-04-03 - Approbation

Afin de compléter la délibération en date du 8 avril 2014 portant le numéro 2014-0704-03 concernant les modalités de calcul des indemnités de fonction des élus, il convient de stipuler que cette indemnité se calcule sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour rappel, ci-dessous pourcentage des attributions :

- Indemnité de fonction du Maire 55 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- Indemnité de fonction des Adjoints 17,70 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux Délégués : 6 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)

La répartition du versement restant identique à la délibération initiale, sont indemnisés :

- Monsieur le Maire,
- 8 Adjoints au Maire
- 6 Conseillers Délégués

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le complément d'information sur les indemnités de fonction des élus.

2017-1004 – 28: Autorisation d'implantation d'une stèle à la mémoire des Chinois Morts pour la France lors de la Première guerre mondiale

Au vu du dossier présenté au Conseil Municipal par la commission Devoir de Mémoire pour l'implantation d'une stèle à la mémoire des Chinois morts pour la France lors de la Première Guerre Mondiale,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette implantation (dont le lieu sera à définir par les Commission de Devoir de Mémoire et Environnement).

Monsieur FORTER demande à prendre la parole, cette délibération ayant été rajoutée à l'ordre du jour, il ne trouve pas opportun cette implantation sur notre Commune. Monsieur le Maire lui précise qu'elle résulte du travail de la commission Devoir de Mémoire, dont Monsieur FORTER est membre. Monsieur le Maire regrette qu'il n'ait pas assisté à la séance de travail ce qui lui aurait permis d'avoir toutes les informations. Martine VALLIER précise qu'elle donne toute sa confiance à la Commission pour valider ce sujet.

Monsieur FORTER répond qu'il se renseignera de son côté et de ce fait s'abstiendra sur ce vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré par :

- 23 voix POUR
 - 1 ABSTENTION
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à d'une stèle à la mémoire des Chinois Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale.

2017-1004 – 29: Demande de subvention CAF - Salle de motricité - Approbation

Dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment municipal en salle de motricité, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer les travaux d'aménagement d'un bâtiment municipal.

2017-1004 – 30: Demande de subvention auprès de Conseil Régional pour le poste d'un Agent Technique - Approbation

Dans le cadre de la valorisation du Marais communal et de la protection de la nature et de la bio-diversité dans la commune de Ludon-Médoc, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour subventionner le poste d'Agent Technique protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional pour le poste d'Agent Technique protection de l'environnement.

Décision N°1

Signature du marché des travaux de voirie Rue des Marais à l'entreprise CMR pour un montant de 464 899,80 € soit 557 879,76€ TTC.

Fin de la séance à 21h30.